

02/2018

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BRULON
LE 13 Février 2018**

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 15

VOTANTS : 16

L'an deux mil dix-huit, le mardi treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. VANNIER - M. DODIER - M. DUHAMEL - Mme BERNIER - Mme ANGONNET - Mme CHAUVEAU - Mme RÉZÉ (arrivée à 20 h 30 procuration à Mme ANGONNET) - MME RAUBER - M. VERITE - Mme CORMIER - M. TEROUANNE - M. LEROY - M. JEFFROY

Etaient absents (excusés) : Mme BODIN (procuration à Mme CHAUVEAU) - M. JARDIN
Secrétaire de séance : M. Patrick LEROY

Intervention d'un représentant de SOLIHA

Monsieur LEMARCHARD de SOLIHA présente le suivi de l'étude des logements vacants ainsi que des études de cas avec le plan de financement des projets.

Subventions

- Attributions des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de verser pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Association	Montant
Atelier musical	Attribution après rencontre avec l'association
Club de judo	Attribution après rencontre avec l'association
Amicale des sapeurs-pompiers	500.00 €
GDON de Brûlon	320.00 €
Amicale des Anciens Combattants	120.00 €
Pétanque Brûlonnaise	120.00 €
Société musicale	1 500.00 €
Patriote Brûlonnaise	3300.00 €
Comité des Fêtes	0 €
Comice agricole	500.00 €
Fondation du Patrimoine	100.00 €
Don du sang	300.00 €
Vie libre	150.00 €
Pêcheurs Brûlonnais	150.00 €
Génération mouvement	500.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €
Association du Patrimoine Brûlonnais	300.00 €
Association VAZA - à titre exceptionnel	200.00 €
Club de VTT	3150.00 €

Subvention de fonctionnement à l'école Notre Dame

Monsieur Le Maire présente le principe du calcul de la subvention, celle-ci doit être basée sur les charges de fonctionnement de l'école publique

Le coût de fonctionnement comprend : les charges de personnes, les fluides, entretien de bâtiments, les frais de téléphone/internet.

Pour l'année 2017

Ecole primaire : 18 453.28 €
Ecole maternelle : 39 040 .26 €

02/2018

Le conseil décide de subventionner l'école Notre Dame de 16 900.00 €

Demande de participations aux communes pour les élèves extérieurs de l'école Claude Chappe (Communes de Joué-en-Charnie , Saint-Ouen-en-Champagne et Mareil-en-Champagne)

Monsieur Le Maire propose une participation financière des communes extérieures de 700.00 € par élève
Le Conseil Municipal accepte cette proposition

6 élèves de Joué-en-Charnie
2 élèves de Mariel-en-Champagne
6 élèves de Saint-Ouen-en-Champagne

Petite Cités de Caractère

- Cotisations année 2018

La cotisation pour l'année 2018 pour l'association des Petites Cités de Caractère est de 4721.68 € qui se répartit en part fixe de 400 € et 2.64 €/habitant.

Le Conseil Municipal accepte le versement de la cotisation 2018 aux Petites Cités de Caractère pour un montant de 4 721.68 €.

- Compte rendu de la Commission d'homologation

Monsieur TEROUANNE présente le compte rendu de la Commission d'homologation de l'Association des Petites Cités de Caractère, l'un des objectifs essentiels est l'approbation de l'AVAP qui est en cours de rédaction avec l'aide de l'architecte des bâtiments de France.

Travaux

Travaux d'entretien de la voirie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur COUDREUSE à organiser une consultation sous forme d'une procédure adaptée pour un marché de travaux et d'entretien de la voirie communale, le marché fera l'objet d'un fractionnement en bons de commande

- Viabilisation pour la construction des logements à la Résidence Autonomie
Monsieur DUHAMEL et Monsieur DODIER seront présents à la réunion organisée par Sarthe-Habitat

Conditions de mutualisation de la machine à désherber

- Prix de location

Le Communes de Chantenay-Villedieu et de Saint-Denis- d'orques et de Brûlon ont décidé de mutualiser une machine à désherber.

La Commune de Brûlon a été le porteur du projet :
- Achat de la machine
- obtention de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Assurer la machine dans le cadre d'une mutualisation

En cas de location à d'autres communes un tarif différencié sera décidé.
Aucune location à une personne privée n'est autorisée

- Convention

Une convention sera signée avec les communes de Chantenay-Villedieu et de Saint-Denis-D'Orques qui détermine les conditions d'utilisation de la machine.

02/2018

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

- **Protocole neige**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courriel de mécontentements sur l'intervention du personnel communal lors de l'épisode neigeux.

Il est rappelé que le personnel est intervenu la veille (vers 22h) en salant les voies du secteur Pré-Nuit de façon préventive. Puis le salage et le déneigement de la voie Pré-Nuit et des parkings a été réalisé deux fois dans la matinée.

- **Autorisation « Pouvoir » pour le découpage réalisé autour du rond-point de la RD 4**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le pouvoir pour le découpage du rond-point de la RD 4

- **Cimetière**

Suite à la réunion avec M. LOIZEAU, conservateur de cimetières et consultant de la société POLYVALENCES

Deux devis sont proposés :

1^{er} - une assistance technique et administratives du cimetière (ATAC) pour un montant de 2 880.00 € TTC

2^{ème} - une proposition de 2 orientations d'aménagement du cimetière pour un montant 3 600.00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte les deux propositions autorise Monsieur Le Maire à signer les devis.

Les sommes seront inscrites dans le budget d'investissement 2018.

- **Nouveaux horaires d'ouverture de la Poste**

Horaires projetés dans le cadre de future réorganisation

MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI : 9h - 12h15 et de 14h -17h

SAMEDI : 9h -12h

- **Travaux d'entretien de la voirie intercommunale**

Les chemins proposés à l'entretien de la voirie intercommunale pour l'année 2018 :

- Chemin du Grand Vert
- Chemin de Guérondeau

- Dans le cadre des subventions au titre du contrat territoires région, la Communauté de Communes LBN doit répertorier les projets communaux qui rentrent dans la répartition de l'enveloppe CTR aux communes membres.

La Commune de Brûlon proposera un projet dans la thématique activité résidentielle dans une logique de renforcement de l'armature territoriale.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire ou son représentant (adjoint au Maire) à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ainsi que l'ensemble justifiant les demandes d'aides financières.

02/2018

02/2018

02/2018

02/2018

02/2018

02/2018